

Délibération 2025.07.02

Délibération affichée
et exécutoire le :

15/07/25

Le 10 juillet 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 4 juillet 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, BAILLY Michèle, PERRICHON Didier, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne.

Pouvoirs : MAUCHIEN Anne à CHAUVEAU Valérie, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Absent : PION Bruno. **Excusée** : SEBGO Brigitte.

Acquisition des parcelles AD 912 et 914 rue du collège

La commune a été sollicitée pour acquérir une partie des parcelles cadastrées AD 912 et AD 914, situées Rue du Collège, jouxtant le cabinet dentaire, et propriété de M. Marc DUFOND.

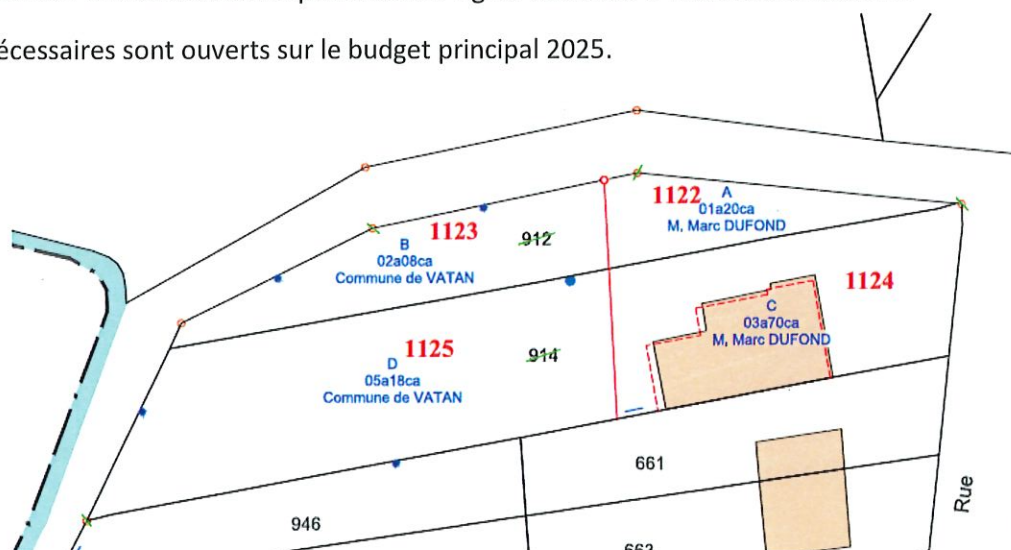
Celles-ci ont fait l'objet d'une division et sont désormais cadastrées AD 1122 – AD 1123 – AD 1124 – AD 1125. (Cf. plan ci-dessous).

Considérant que cette proposition d'achat est une opportunité pour la commune de prolonger l'espace public donnant accès au kiosque et au city stade ;

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des parcelles AD 1123 et AD 1125 pour une superficie totale de 726m² sise 4 Rue du Collège – 36150 VATAN, appartenant à M. Marc DUFOND, à l'euro symbolique, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en ce sens

Les crédits nécessaires sont ouverts sur le budget principal 2025.



Le Maire,
MÉTIVIER Philippe

Le secrétaire de séance,
Michel CAUDOUX